

TAXI

Bureau du taxi
et du remorquage
de Montréal

DANS CE NUMÉRO

LE TAXI À MONTRÉAL

UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE

508 M\$!!!!

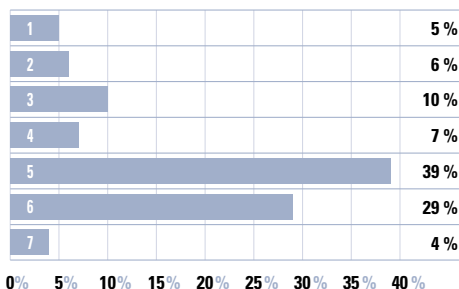
À l'occasion du colloque *Destination Taxi*, le Bureau du taxi et du remorquage dévoilait les résultats d'une étude commandée à la firme de recherche IPSOS Descarie sur la place de l'industrie dans l'ensemble de l'activité économique de Montréal.

« L'industrie du taxi joue un rôle important dans l'économie de Montréal. Elle offre d'une part aux montréalais un moyen de transport efficace et essentiel et d'autre part aux touristes leur premier contact avec la ville, façonnant l'image que ces derniers se font de la métropole. On doit donc travailler à renforcer sa place dans l'offre de transport

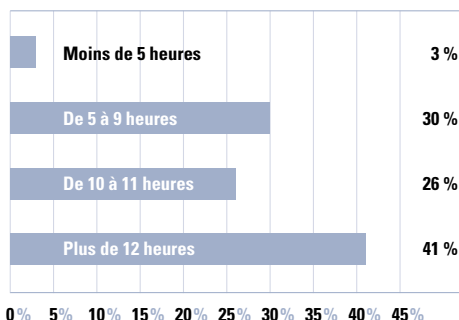
collectif, notamment en améliorant la qualité des services offerts aux résidents et aux visiteurs. Ceci passera essentiellement par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande » estime M. André Lavallée.

À partir de cette étude, on peut dire que les montréalais prennent le taxi en moyenne 18 fois par année et déboursent en moyenne 16,78 \$ par course. L'industrie du taxi, qui compte 4 445 véhicules et occupe plus de 10 000 chauffeurs, présente un chiffre d'affaires annuel de 508 millions de dollars, effectue 30 millions de courses et transporte 45 millions de passagers par année.

Nombre de jours travaillés : 4,7 en moyenne



Heures travaillées par jour : 10,2 en moyenne

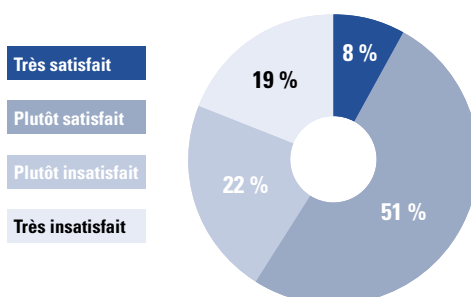


Les chauffeurs

L'étude a aussi révélé certaines caractéristiques professionnelles des chauffeurs. Ci-dessous quelques tableaux sur le nombre de jours travaillés par semaine, la durée moyenne d'une journée de travail ainsi que le taux de satisfaction à l'égard de leurs conditions de travail.

Satisfaction perçue

des conditions de travail : 59 %



LE COLLOQUE DESTINATION TAXI

Des photos, encore des photos 12-13

RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

Permis de taxi suspendu 14

OPÉRATIONS CONJOINTES

Avril et mai, deux mois plutôt chargés... 16

TAXI HYBRIDE

Des hauts et des bas 17-18

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Permis suspendu... la loi, c'est la loi! 20



Le 6 juin dernier, le Bureau du taxi et du remorquage présentait *DESTINATION TAXI*, un colloque auquel plus d'une centaine de partenaires, intermédiaires, propriétaires et chauffeurs de taxi ont participé. Ce colloque était sous la présidence d'honneur de M. André Lavallée, membre du comité exécutif, responsable de l'aménagement urbain et du transport collectif et maire de l'arrondissement Rosemont La Petite-Patrie.

TAXI LE JOURNAL consacre une bonne partie de son édition à cet événement et aux conférences qui ont eu lieu à cette occasion.

Voir les pages 3, 5, 6 et 7...
Bonne lecture !

765-3577

FINANCEMENT TAXI

DEPUIS 30 ANS

À vous d'en profiter!

Lors de la dernière année, **nos ristournes** versées aux membres correspondaient à **environ 1,30 % de rabais** en intérêts sur un financement taxi. Faites le calcul, **cela peut représenter beaucoup d'économie d'argent**. Voilà un réel avantage qu'aucune autre institution financière que Desjardins ne peut vous offrir.

RISTOURNES = RABAIS 1,30 %**CELA PEUT REPRÉSENTER DES MONTANTS FORT IMPORTANTS****INFORMEZ-VOUS : (514) 765-3577 poste 241**

La caisse populaire Desjardins Allard – Saint-Paul peut vous faire économiser.

FINANCEMENT FACILE

- Achat de permis taxi
- Refinancement de permis
- Achat de véhicule
- Achat de maison
- Rénovation de maison
- Vacances

Les détenteurs de permis taxi peuvent refinancer leur permis à notre Caisse et ainsi utiliser leur capital pour différentes raisons.

Avec Desjardins, tous les types de financement sont disponibles au même endroit. Il s'agit d'un avantage important à considérer.

INFORMEZ-VOUS : (514) 765-3577 poste 241

LES AVANTAGES

- Conditions pour votre prêt taxi
- Rendez-vous rapide
- Plusieurs termes
- Réponse en 48 heures

- Aucune cotisation
- Aucuns frais d'ouverture de dossier
- Aucuns frais de renouvellement
- Rabais sur hypothèque
- Différents avantages pour vos proches

exceptionnelles

Desjardins
Caisse populaire
Allard-Saint-Paul

PIONNIERS DANS LE FINANCEMENT TAXI DEPUIS 30 ANS

Arrondissement Sud-Ouest

2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

APPELEZ-NOUS, VOUS SEREZ SURPRIS !
(514) 765-3577 poste 241

Le texte qui suit est un résumé de la présentation de M. Richard Boyer, assistant-directeur au SPVM, au colloque **Destination Taxi** sur les 20 ans d'existence du Bureau du taxi.

HISTORIQUE

Le 1^{er} avril 1987, le conseil de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) autorise la création du Bureau du taxi et le 21 octobre de la même année, la CUM adopte le règlement 97 relatif au transport par taxi. Le 30 novembre, le Bureau du taxi ouvre ses portes.

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS ET LES RÉALISATIONS

Dès son ouverture, le Bureau met en place la Table de concertation de l'industrie du taxi afin de favoriser la communication et les échanges entre les divers intervenants reliés à l'industrie.

En 1989, le Bureau réussit un coup de maître en obtenant l'accès, pour les taxis, à la voie réservée prévue lors de la réfection de l'autoroute 40. À l'origine, rien dans les plans du ministère des Transports du Québec n'était prévu pour les chauffeurs de taxi. Le Bureau fait alors valoir le point de vue de l'industrie avec insistance et, fait à souligner, en l'espace de quelques jours, le MTQ donne accès aux taxis sur la voie réservée.

Le Bureau du taxi 20 ANS DE PRÉSENCE

SPECIAL COLLOQUE
DESTINATION TAXI

En 1992, le Bureau intervient dans un dossier délicat en mettant fin à des pratiques discriminatoires à l'encontre des chauffeurs issus de minorités visibles. C'est en effet à la suite de la fermeture d'un intermédiaire que le BTR doit agir, parce que les chauffeurs de cette entreprise ont de la difficulté à se relocaliser chez un autre intermédiaire en service, notamment en raison de leur origine ethnique.

Pour contourner la difficulté, le BTR crée des listes d'adhésion faisant en sorte que tout nouveau membre doit obligatoirement passer par l'ordre d'inscription établi sur ces listes.

De plus, le BTR met l'accent sur le respect de son règlement qui prévoit qu'un chauffeur qui n'occupe pas la première place à un poste d'attente doit refuser ses services à un client qui s'y présente et l'informer de la possibilité de faire sa réquisition au premier taxi en attente. Une plaque honorifique est remise au Bureau par l'Association haïtienne des travailleurs du taxi pour souligner son travail dans ce dossier.

En 1993, le Bureau du taxi travaille à l'amélioration du parc de taxis en instaurant l'inspection des voitures taxis présentes au Casino qui vient tout juste d'ouvrir ses portes. Un an plus tard, le Bureau met en place l'inspection obligatoire des taxis de tout le territoire.

Puis, l'année 2004 marque l'entrée en vigueur du règlement sur l'âge minimal des taxis, lequel règlement prévoit qu'un véhicule nouvellement inscrit comme taxi doit être âgé de moins de 5 ans, alors qu'à l'opposé, un taxi ne peut demeurer sur la route s'il est âgé de plus de 10 ans.

Cette mesure a eu un effet spectaculaire puisque l'âge moyen du parc de taxi était de 5,66 ans en 2007 comparativement à 9 ans en 2003. Quant à l'âge maximal, il était de 10 ans en 2007 alors qu'il se situait à 21 ans en 2003....



TOYOTA
MONTRÉAL-NORD

329-0909
6767 Henri-Bourassa Est
toyotamontrealnord.com

LUB EXPRESS TAXI :
PAS de rendez-vous...
PAS d'attente !

TAXI

Denys Follatier
Directeur de Service
Toyota Montréal-Nord

Nelcor Jean
Directeur Relations-Taxi
Toyota Montréal-Nord

La Toute nouvelle CAMRY 2007 vous attends !

TOYOTA

Spinelli Toyota, synonyme de fiabilité



PROGRAMME **SPÉCIALEMENT**
CONÇU POUR LES
TAXIS

CAMRY 2007

Maintenant disponible
en version hybride

**PASSIONNÉ DE
L'AUTOMOBILE DEPUIS
1922**

SVP Contactez : **PAUL NOORY**
Gérant, Ventes véhicules neufs
pnoory@spinelliauto.com

SPINELLI

TOYOTA
Lachine

561, boul. Saint-Joseph (angle de la 6^{ème} Avenue)
514 634-7171 SPINELLItoyota.com

TOYOTA



UNE PLACE DE CHOIX POUR LE TAXI....

Lors du colloque Destination Taxi, M. André Lavallée, membre du comité exécutif, responsable de l'aménagement urbain et du transport collectif et maire de l'arrondissement Rosemont La Petite-Patrie, faisait le point sur la place du taxi dans le plan de transport de Montréal. Pour le bénéfice de nos lecteurs, nous reproduisons de larges extraits du Plan de transport.

Les interventions proposées — Pour répondre aux enjeux, Montréal s'engage à appuyer l'industrie du taxi, en particulier sur les aspects suivants.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE

Même si la majorité de la clientèle se dit satisfaite quant à ses déplacements en taxi, l'amélioration de la qualité des services constitue l'une des principales priorités que se donne l'industrie pour les prochaines années. L'amélioration des services offerts aux résidents et aux visiteurs passera essentiellement par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et par une meilleure qualité de la prestation des services offerts par les chauffeurs.

En ce sens, afin de répondre adéquatement aux besoins des usagers de l'industrie, Montréal souhaite que le BTR, en collaboration avec ses partenaires, s'engage à :

■ **Mettre en place une politique d'aménagement des postes d'attente de taxis** de façon à améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande, une politique d'aménagement des postes d'attente de taxis sera élaborée, avec l'ensemble des partenaires de l'industrie. Elle visera à offrir un plus grand nombre de postes d'attente sur le territoire, de plus petite dimension, mais mieux équipés en mobilier urbain, mieux entretenus et mieux déneigés. La mise en place de cette politique passera par la définition de critères précis liés à l'offre et à la demande, notamment en ce qui a trait au positionnement et à la dimension.

Les investissements relatifs à cette mesure correspondent aux coûts ponctuels pour la recherche et le développement, la préparation du document de référence, les coûts d'immobilisation et les coûts reliés au processus de consultation des partenaires.

■ Développer le marché du « taxi accessible ».

Actuellement au nombre de 180 sur le territoire, les taxis accessibles représentent un mode de transport privé performant et flexible dédié entièrement aux personnes à mobilité réduite, notamment celles qui sont non desservies par le service de transport adapté offert par la STM. Afin d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de ce service particulier, le nombre de permis délivrés à cet effet se verra augmenter en fonction des besoins de la clientèle à desservir.

■ Améliorer la formation offerte aux chauffeurs de taxi.

Cette mesure vise une meilleure formation de l'ensemble des chauffeurs de taxi par le biais d'un programme de formation continue offert par le BTR. En plus de la formation de base obligatoire de 150 heures et de formations portant sur la clientèle à mobilité réduite et la promotion touristique, ce programme offrira une banque de cours portant sur diverses stratégies contenues dans le Plan de transport, notamment en ce qui a trait à la sécurité des déplacements et à la conduite écoénergétique, et visera l'ensemble des chauffeurs.

AMÉLIORER LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE VÉLO

■ **Implanter des mesures incitatives favorisant l'augmentation de taxis munis de supports pour vélos.** Tel qu'il est cité dans la section portant sur le vélo, Montréal appuie le projet d'équiper tous les taxis de l'agglomération de Montréal de supports pour vélos. En plus de permettre au cycliste d'accroître de façon appréciable son rayon de déplacement, cette initiative lui offrira davantage de souplesse et de flexibilité.

Afin de renforcer cette mesure, des postes d'attente à l'intention des taxis munis de supports pour vélos seront désignés dans diverses zones stratégiques du territoire. En somme, par cette stratégie, qui est d'ailleurs inscrite dans le Plan d'urbanisme, Montréal voit une occasion de favoriser une plus grande complémentarité avec le vélo.

FAVORISER L'INNOVATION ET LA MODERNISATION DANS L'INDUSTRIE DU TAXI

Montréal s'engage à appuyer la Table de concertation de l'industrie du taxi à Montréal ainsi que la Table de concertation provinciale de l'industrie du transport par taxi, tables majoritairement composées de représentants de l'industrie et d'intervenants institutionnels, dans ses études, activités et projets portant globalement sur l'innovation et la modernisation. À ce titre, Montréal participera aux diverses discussions et se positionnera quant à divers enjeux de l'industrie dont :

- l'utilisation de système de GPS dans les taxis;
- les incitations pour l'utilisation de véhicules propres dans l'industrie;
- l'adoption de comportements écologiques et sécuritaires;
- l'autorisation de la publicité sur les véhicules taxis;
- l'opportunité d'une couleur unique pour les véhicules taxis.

En résumé

L'intermodalité est un élément important en ce qui a trait au transport des personnes, et l'industrie du taxi y tient une place essentielle. En somme, cette industrie joue un rôle de premier plan dans la métropole, tant pour la position stratégique qu'elle occupe dans l'industrie touristique que pour son rôle névralgique dans l'organisation des déplacements sur tout le territoire. Montréal, par l'entremise des mesures et projets proposés dans son Plan de transport, reconnaît le taxi comme un mode de transport collectif flexible et performant et comme un soutien nécessaire à l'économie montréalaise.

Le gouvernement du Québec a adopté, en 2006, la Politique québécoise du transport collectif, avec comme principal objectif d'accroître l'utilisation du transport collectif tant dans les milieux urbains que ruraux.

Le financement de cette politique se fera à partir d'une redevance auprès des compagnies pétrolières, « le Fonds vert », dont 130 M \$ seront consacrés à la mise en œuvre de la politique avec objectif d'augmenter de 16 % l'offre de service et de 8 % l'achalandage d'ici 2012.

Pour atteindre ses objectifs le gouvernement met en œuvre quatre séries de moyens, soit :

- Répartir de façon équitable les efforts de chacun (municipalités, gouvernements, usagers).
- Améliorer les services offerts à la population.
- Moderniser et développer les infrastructures et les équipements.
- Développer les autres alternatives à l'automobile (transport collectif en milieu rural, accessibilité des taxis et autocars, transport alternatif, efficacité énergétique).

Subventions

Par ailleurs, en février dernier, le gouvernement adoptait une série de décrets touchant le transport des personnes, dont Le Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant. Ce programme a pour objectifs de :

- permettre au milieu institutionnel, dont les organismes de transport adapté et les commissions scolaires, de faire davantage appel à un mode de transport moins spécialisé et plus accessible;
- répondre aux demandes à caractère privé des personnes se déplaçant en fauteuil roulant;
- accroître la capacité d'accueil du Québec en matière de tourisme adapté aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant;

■ doter l'ensemble des régions du Québec d'un parc comprenant un minimum de 4 % de taxis adaptés, soit 350 véhicules, et assurer la disponibilité d'au moins un taxi adapté par municipalité régionale de comté (MRC);

■ réduire les coûts du Programme d'aide au transport adapté pour les personnes handicapées et répondre ainsi à un nombre accru de demandes;

■ accroître la participation de l'industrie du taxi aux activités du Programme d'aide au transport adapté pour les personnes handicapées.

Ce nouveau programme se divise en deux volets et dispose d'une enveloppe annuelle de 3 M \$.

VOLET TAXIS

Le MTQ bonifie l'ancien Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant en faisant passer la subvention de 19 000 \$ à 20 000 \$ par taxi.

Les chauffeurs doivent s'engager pour une période minimale de cinq ans ou jusqu'à concurrence d'utilisation du véhicule de 350 000 kilomètres

Modalités proposées

La priorité de renouvellement de subvention sera accordée aux propriétaires de taxi en opération lors de la première phase (2001-2006) et qui déposeront une lettre de leur organisme de transport adapté attestant de la qualité de leur travail.

Les engagements du requérant (notamment le respect de la tarification) figureront sur le formulaire de demande de subvention et la subvention pourrait s'appliquer partiellement au coût d'achat du véhicule. L'objectif est de 361 taxis adaptés.

Outil supplémentaire

En plus des programmes mentionnés ci-haut, la Loi concernant les services de transport par taxi, entrée en vigueur en 2002, introduit des éléments favorisant l'utilisation du taxi dans l'offre de services adaptés aux personnes handicapées, notamment par la délivrance de permis restreints, lesquels ont une durée maximale de cinq ans, et en élargissant la notion de territoire seulement pour le transport collectif et non pour le transport privé.

Pour leur part, les recommandations du Rapport sur la Loi concernant les services de transport par taxi, déposé en novembre 2005 à l'Assemblée nationale, proposaient, à l'égard du transport adapté pour les personnes handicapées, une meilleure définition des catégories d'usagers visées par les permis restreints et proposent d'envisager la possibilité de regrouper les titulaires de permis de propriétaires de taxi restreints dans les grandes villes.

On suggérerait également de reconduire le Programme de subventions à l'adaptation des taxis, et la formation des chauffeurs de taxi pour le transport des personnes handicapées au Québec.

Une enveloppe de 180 000 \$ a été prévue par le MTQ à cet effet pour la formation dans l'ensemble de la province.

Un plan d'action gouvernementale visant ces recommandations sera déposé au Conseil des ministres d'ici la fin du mois de juin 2007.

Bref, le MTQ estime que le taxi est un service public indispensable à la mobilité de la population, y compris les personnes à mobilité réduite. En s'associant, le MTQ, le BTR, la STM et l'industrie du taxi réussiront à bien répondre aux besoins de la population handicapée de l'île de Montréal.

TAXIS ADAPTÉS SUBVENTIONNÉS – Situation au 31 mai 2007

	Permis réguliers	Permis restreints
Île de Montréal	33	123
Reste du Québec	122	34
TOTAL	155	157

Parmis les taxis subventionnés en 2001-2003, 35 avaient terminé leur engagement de 5 ans et avaient donc été libérés au 31 mai 2007 (4 permis restreints et 31 réguliers).

Au colloque Destination Taxi, le Service de police de la Ville de Montréal tenait une conférence fort appréciée sur la sécurité des chauffeurs de taxi. En voici un résumé.

La dynamique du crime

Le crime est un phénomène social qui peut prendre les formes les plus diverses. Il varie en fait selon la nature des profits qu'il peut rapporter. Dans le cas de l'industrie du taxi, la forme la plus directe est bien entendu le vol car c'est la forme qui rapporte le plus à ses auteurs.

Mais le crime varie aussi selon l'intégration et l'encadrement social des groupes de citoyens ciblés par le crime.

À ce chapitre, la pauvreté et l'isolement des individus représente un terrain fertile pour les criminels car ils peuvent alors s'attaquer à des êtres sans défense et qui ne vont rapporter que très rarement le crime dont ils ont été victimes.

Dans la même veine, la criminalité provoque des réactions d'autodéfense chez les citoyens. À son tour, la criminalité s'adapte à ces moyens de défense et revêt alors d'autres habits pour déjouer ces mécanismes de protection.

Les rapports

Vous êtes victime de vol, vous faites un rapport mais vous trouvez que rien ne bouge? Il arrive que certains événements ne donnent pas lieu à une enquête approfondie car le manque de détails, les circonstances ou l'identification d'un suspect potentiel font défaut.

Mais il arrive également que les policiers constatent que votre cas correspond à d'autres vols ayant des caractéristiques similaires, comme le moment du vol, le secteur, la façon de procéder du voleur, la description du suspect, etc.

À ce moment, votre dossier qui avait été mis de côté faute d'indices pourrait revenir sous la loupe des enquêteurs à la lumière de nouvelles informations.

La prévention

Pour les chauffeurs de taxi, comment prévenir la criminalité, et plus spécifiquement les vols?

Le secret repose d'abord sur une attitude appropriée du chauffeur. Ne pas faire montre d'une grande richesse (montre, vêtements, bijoux), ne pas exhiber une liasse de billets de banque, ne garder qu'une somme minimale sur soi et faire fréquemment des dépôts à la banque ou au guichet automatique sont autant de façons d'éviter les problèmes et de décourager les voleurs.

Faire preuve de gros bon sens et de jugement fait aussi partie de la recette. Éviter de faire monter à bord des individus louches, qui ne donnent pas d'indications claires sur la destination ou qui demandent à être conduits dans un quartier isolé sont autant d'occasions où le chauffeur doit faire appel à ses réflexes.

De la même manière, les chauffeurs sont invités à faire preuve de jugement lorsqu'ils font monter à bord de leur véhicule un individu visiblement en état d'ébriété. Dépressur reconnu, l'alcool peut porter certains individus à faire preuve d'agressivité, d'autant plus que l'alcool atténue également les inhibitions.

La sécurité

La sécurité des chauffeurs est un problème complexe. Il tient non seulement du comportement des chauffeurs, mais également sur les efforts de l'ensemble des intervenants de l'industrie.

À ce chapitre, l'examen de l'ensemble des outils de prévention et d'intervention doit être fait par les partenaires de l'industrie. Qu'on pense à la sensibilisation des chauffeurs, aux programmes de prévention (Partenaire en prévention – 1994) et à l'utilisation des technologies (caméras intérieures).

La concertation des intervenants et la participation des principaux intéressés – les chauffeurs – forment une formule gagnante pour lutter contre les vols dans les taxis.

Statistiques relatives aux vols sur les chauffeurs

Périodes les plus propices au vol :

Jours	Nombre de vols	%
Lundi	27	18
Vendredi	27	18
Jeudi	22	14

Heures	Nombre de vols	%
00 h à 4 h	62	41,3
20 h à 4 h	37	24,6

Janvier / Février / Mars

Lundi, jeudi, vendredi, entre 20 h et 4 h
66% des crimes

Vols qualifiés dans l'industrie du taxi :

Période de 10 ans

de 1986 à 1996 : 1 448

de 1996 à 2006 : 507 — **baisse de 65%**

Périodes les plus occupées (de 1996 à 2006)

Années	Mois	
2006	Août	64 vols
2005	Octobre	54 vols
2002	Décembre	50 vols

Jours	Heures	
Dimanche	00 h à 4 h	= 262 sur 507 51,7 %
Vendredi	21 h à 24 h	= 83 sur 507 16,4 %
Lundi	21 h à 4 h	= 345 sur 507 68,0 %

SUITE PAGE 17 : SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TAXI COLLECTIF

Afin d'améliorer la desserte par transport en commun dans l'arrondissement de Lachine, la Société de transport de Montréal (STM) bonifie le service de taxi collectif Norman le matin, l'après-midi et en fin de soirée.

Assuré par la compagnie Taxi Diamond de l'Ouest, nouveau propriétaire de Taxi Lachine, le taxi collectif Norman est en service de 5 h 45 à 9 h, de 14 h 15 à 18 h et de 21 h à minuit. Les utilisateurs du taxi collectif peuvent monter ou descendre à l'un des six arrêts du service: 14^e Avenue et Autoroute 20; rue Provost et 24^e Avenue; rue Provost et 10^e Avenue; rue Provost et 1^{ère} Avenue, ainsi qu'aux deux embranchements du croissant Claire et de la rue Norman.

Aucun parcours fixe n'est établi à l'avance, il dépend des réservations des clients qui doivent réserver leur déplacement au moins une heure à l'avance en composant le 514 637-4444. Les clients peuvent également consulter le site Internet de la STM (www.stm.info) qui contient une foule de renseignements utiles pour mieux planifier leurs déplacements. Par ailleurs, le tarif est le même que pour le réseau intégré du métro et de l'autobus et doit être acquitté avec des titres de transport valides de la STM.

La STM offre également des services de transport collectif par taxi entre le parc industriel de Lachine et la gare de Dorval, à L'Île-Bizard, à Senneville, dans le quartier Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue, sur la rue Norman, à Lachine, ainsi qu'entre la Place-Vertu et le centre de distribution Aldo à Saint-Laurent.

www.messengerlachine.com

MANIFESTATION

Une cinquantaine de chauffeurs de taxi de la Rive-Sud de Montréal ont manifesté le 11 juin dernier sur la rue Verchères pour dénoncer l'attitude de leur employeur, la compagnie Taxi Union. Ces chauffeurs jugent que Taxi Union agit de façon injuste et discriminatoire et que la compagnie privilégie certains chauffeurs au détriment de ceux qui ont des permis.

Les chauffeurs de taxi menacent de manifester à nouveau si rien n'est fait.

INFO 690

LE CELLULAIRE AU VOLANT EST LÀ POUR RESTER

Le cellulaire au volant est là pour rester. Après plus d'un an de délibérations, la Table québécoise de sécurité routière proposera de mettre de côté les recommandations faites par l'Assemblée nationale il y a un an.

Selon les informations obtenues par La Presse, lors de leur réunion du 29 mai, les membres ont eu droit à une lecture de la première version de leur rapport, un document d'une soixantaine de pages qui sera rendu public à la fin du mois de juin. La semaine précédente, la ministre des Transports, Julie Boulet, avait rencontré le groupe et promettait « d'agir rapidement » pour renforcer la sécurité routière. La route a fait 717 victimes en 2006; la Société d'assurance automobile y va actuellement de publicités-chocs pour inciter les conducteurs à réduire leur vitesse et à s'interdire toute consommation d'alcool. On estime que 40 % des conducteurs qui ont péri avaient pris de l'alcool, une proportion qui grimpe à 49 % chez les 25-44 ans.

Au gouvernement, on indique que la ministre des Transports Julie Boulet souhaitera procéder à une large consultation à l'automne sur la base des propositions de ce groupe. On reconnaît ne pas savoir si un projet de loi est possible avant la fin de 2007.

Sur l'usage des cinémomètres, un recours controversé, le groupe proposera d'aller de l'avant rapidement, de prévoir des projets-pilotes, mais aucune date butoir ne sera fixée. Un sous-comité sera chargé de raffiner les propositions, en clair une soupape pour gagner du temps, évalue un participant.

La ministre Boulet « aimerait bien des projets-pilotes » en 2008, mais les patrons politiques restent bien conscients des réticences dans plusieurs milieux devant l'application de cette mesure. « On a fait valoir que si cela peut se faire en France ou en Allemagne, pourquoi pas ici », confie-t-on au gouvernement Charest.

Les lobbies de l'industrie du camionnage, de la location d'autos et surtout du taxi ont fait lourdement valoir qu'il n'était pas question pour eux de gérer ces contraventions, de rechercher lequel de leur chauffeur, camionneur ou client était au volant au moment où le cliché a été pris. L'industrie du camionnage et celle du taxi exigeront d'être soustraites de l'application de cette mesure, peut-on déjà prévoir.

On a rappelé que, lorsqu'il était titulaire des Transports, Guy Chevrette tenait à ce que de tels outils soient disponibles aux policiers, et qu'à l'époque, les juristes avaient fait valoir qu'une photo n'était pas une preuve suffisante aux yeux des tribunaux pour tenter des poursuites.

Avant les élections, le gouvernement Charest avait obtenu qu'on reporte après le scrutin le dépôt du rapport de ce groupe, pour ne pas avoir à trancher la question controversée des cinémomètres.

La Presse, 7 juin 2007

CHANTIER MAJEUR DANS LASALLE

Les travaux de reconstruction du pont Latour, l'aménagement de son accès par l'avenue Dollard ainsi qu'un important chantier qui assurera la sécurité en approvisionnement

TAXI

ACTUALITÉ MONTRÉAL

d'eau dans le secteur situé au sud du canal de l'aqueduc, viennent de débiter. Les travaux de démolition et de reconstruction du pont sont évalués à 6,6 M \$ et 3,2 M \$ sont prévus pour le réaménagement géométrique de l'avenue Dollard, entre le boulevard De La Vérendrye et la rue Salley, afin de corriger le désalignement actuel avec le pont.

Ville de Montréal

LE CHAÎNON ET FINTAXI SE TRANSPORTENT VERS ELLES

FinTaxi innove en lançant un programme de remboursement des frais de taxi autorisés par les responsables de l'admission du Chaînon, un organisme à but non lucratif qui vient en aide à des femmes en difficulté. Fintaxi

remboursera en effet aux chauffeurs certaines courses faites par des clientes dans le but de faciliter la vie de ces dernières lorsqu'elles sont dans des situations difficiles.

Cette implication sociale est la réalisation d'un objectif que s'était fixé l'équipe de FinTaxi pour 2007.

IMPORTANTE CONFÉRENCE DE PROFESSIONNELS DES ÉVÉNEMENTS

Du 28 au 31 juillet, Meeting Professionals International (MPI) tiendra une très grosse conférence à Montréal. Plusieurs centaines de professionnels de l'organisation d'événements, de nombreux conférenciers et plus d'une centaine d'exposants prendront d'assaut le Palais des congrès.

Pour Montréal, il s'agit d'une très importante rencontre puisque si les professionnels sont satisfaits de l'accueil, de la qualité des services qui leur sont offerts et de l'atmosphère de Montréal en général, ils seront tentés de songer à Montréal pour la tenue des événements qu'ils organisent. C'est toute une vitrine qui est offerte à Montréal pour se présenter sous son meilleur jour et pouvoir convaincre le monde de la qualité que nous offrons.

Crée en 1972 et basée à Dallas au Texas, MPI est la plus grande association de professionnels de l'industrie des congrès et des événements au monde. Elle compte 20 000 membres répartis dans 66 chapitres. Elle offre des services de formation, de sensibilisation et d'éducation aux professionnels de l'événement.

L'assurance Taxi Plus



Un taxi, c'est une entreprise, un outil de travail, une source de revenus. Et cela, **belairdirect** le comprend et vous le prouve avec son assurance sur mesure Taxi Plus.

Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Offre d'une durée limitée.
* Maximum de 750 \$ par réclamation.
** Rapport de police requis.

Une protection sur mesure.

- Jusqu'à 50 \$ par jour en compensation pour la perte d'utilisation de votre véhicule*
- Exemption de franchise en cas de délit de fuite** ou de perte totale
- 5 000 \$ pour les dommages aux biens confiés avec Taxi Cargo
- 60 000 \$ pour les dommages aux véhicules loués ou empruntés
- 1 million \$ en responsabilité civile des entreprises des propriétaires et/ou chauffeurs de taxi
- Service 24/7 pour réclamations urgentes

OFFRE EXCLUSIVE!

REMISE DE 100 \$

belairdirect vous offre une remise de 100 \$ applicable sur votre franchise lors d'une réclamation, avec toute nouvelle police d'assurance taxi.

1 866.822.TAXI
1 866 822.8294

belairdirect.
assurance auto



Colloque des TRAVAILLEURS AUTONOMES

Le 20 octobre 2007

**À l'Auberge des Gouverneurs
Île Charron**

(Juste avant le tunnel Hippolyte-Lafontaine)

**MAXIMISEZ VOS
AVANTAGES
MONÉTAIRES ET LA
PROTECTION DE VOS
BIENS!!!**

**Prix de présence
2 billets d'avion pour
la destination de votre
choix!**

****Certaines conditions s'appliquent****

AU PROGRAMME...

8:00 Inscription des participants

8:30 Mot de bienvenue

Conférencière Me Lucie Gauthier
Incorporé, enregistré?
Pour qui pour quoi?

Pause

Conférencier Jean-Pierre Poulin,
Grant Thornton
Les déclarations d'impôt

Conférencier à déterminer (Burrowes)
Assurance salaire, invalidité, CSST et
la régie des rentes pour les travailleurs
autonomes

12:30 Cocktail dînatoire



Raymond Chabot Grant Thornton

IDENTIFICATION

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____ Code postal : _____
Courriel : _____ Téléphone : (____) _____ Télécopieur : (____) _____

FRAIS D'INSCRIPTION (MEMBRES ET NON MEMBRES)

\$60 pour les membres avant le 14 septembre
et \$90 après cette date: nombre de personnes _____ * _____ \$
\$90 non membres avant le 14 septembre
et \$105 après cette date: nombre de personnes _____ * _____ \$

Le coût inclut un léger goûter à la pause
ainsi que le cocktail
(un coupon par personne).

Ce montant est déductible de vos impôts.
Un reçu vous sera remis suite à la
réception de votre paiement.

Sous-total: _____ \$
TPS (6%): _____ \$
TVQ (7.5%): _____ \$
TOTAL: _____ \$

IDENTIFICATION DES PARTICIPANT(S)

Signature : _____
Date : ____/____/____

Mode de paiement : ☐ Chèque à l'ordre de Travaill(eu)s Autonomes Québec Inc.
☐ Carte de crédit : ☐ Visa ☐ Master Card

Numéro de la carte : _____ Date d'expiration : _____
Signature pour autoriser la transaction par carte de crédit : _____

Pour toutes informations :

(514) 599-2026

(800) 563-1133

Retournez le formulaire à l'attention de Travaill(eu)s Autonomes Québec inc.

à l'adresse : 2350 avenue de Lasalle, Montréal (Québec) H1V 2L1

ou par télécopieur dans le cas où votre paiement s'effectue par carte de crédit : (514) 599-2734 ou (514) 599-2117

Il est temps....

En tant que travailleur autonome, vous ne pouvez bénéficier d'un plan de pension ou d'un revenu si il vous arrive quelque chose. Qu'allez vous faire si vous êtes incapable de travailler pendant un certain temps ?

Dans l'industrie du taxi nous manquons de services à ce niveau là. Un ancien confrère en collaboration avec Le « Groupe Financier Ansary et Desjardins Sécurité Financier», propose des avenues intéressantes aux chauffeurs de taxis.

Prenez donc le temps de vous renseigner, ça n'engage à rien, mais ça peut vous apporter des solutions qui rendront votre métier beaucoup plus sécuritaire sur le plan financier.*

* Témoignage d'un Confrère de Taxi.



Pejman Assadi (Marketing Manager)
Tel 514 483 2070 Ext: 270
Cell 514 562 2340
Fax 514 483 3026
Email pejman@afgconsulting.com



Nima Tahriri (Financial Security Advisor)
Tel 514 483 2070 Ext: 317
Cell 514 592 6439
Fax 514 483 3026
Email nima.tahriri@afgconsulting.com



Une salle bien remplie et attentive lors du dévoilement de l'étude sur le profil économique de l'industrie du taxi à Montréal.



Plusieurs participants ont profité des pauses pour échanger sur l'actualité dans l'industrie.



Un copieux buffet attendait les participants dès leur arrivée.



La pause du midi a donné lieu à de nombreux échanges au-dessus d'un copieux repas.



Les comédiens du Théâtre à la Carte ont profité de la présentation du BTR sur la réglementation municipale pour mettre en scène un quiz destiné à tester les connaissances des participants.



Les trois comédiens du Théâtre à la carte dans une scène hilarante lors de la pièce de théâtre.



Jean-Guy Lavoie et Louise Després, chef de division au BTR, en grande discussion.



M. Richard Boyer, assistant-directeur du SPVM, lors de la conférence sur les 20 ans d'histoire du BTR.

SPECIAL COLLOQUE **DESTINATION TAXI**



Les inspecteurs du BTR ont prêté main forte à l'organisation du colloque. Ils prennent une pause bien méritée durant le repas du midi.



L'animation de la journée était assurée par M. Michel Paré, du Théâtre à la carte.



La conférence du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) sur la sécurité a suscité beaucoup d'intérêt chez les chauffeurs. Ici, Mme Chantal Roux, segent-coordonateur à la division de la sécurité routière du SPVM.



Mme France Dompierre, du ministère des Transport du Québec, a suscité un grand intérêt chez les chauffeurs lors de sa conférence sur le transport accessible.



Une conférence fort attendue de M. André Lavallée sur l'importance du taxi dans le plan de transport de Montréal.

LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUSPEND UN PERMIS DE PROPRIÉTAIRE DE TAXI DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

général taximètre^{inc}

- **Vente et réparation de taximètres**
- **Installation de taximètres et radios**
- **Fabrication de lanternons**

**Général Taximètre Inc.
est mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

- **Taximètre Pulsar**
- **Système de caméra de sécurité pour taxi à partir de **36,65\$** par mois**
- **Plancher de vinyle (6 choix de couleurs)**
- **Installation de support pour vélo**
- **Installation d'attache-remorque**



**1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1
Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113**

La Commission des transports du Québec suspend du 13 juillet 2007 au 26 juillet 2007 inclusivement le permis de M. Jean-Henri Lemieux, de Québec, dans la région de la Capitale-Nationale. Ce permis autorise la desserte de l'agglomération A-36 Québec.

La Commission a décidé de suspendre le permis de propriétaire de taxi de M. Lemieux car ce dernier a commis des manquements en regard de la *Loi concernant les services de transport par taxi*.

Les manquements reprochés à M. Lemieux sont à l'effet qu'il ne donnait pas un service de qualité aux clients et qu'il ne leur offrait pas la courtoisie, le confort et la sécurité requis par l'exercice de son métier. Aussi, il ne se conformait pas à la tarification établie par la Commission. De plus, M. Lemieux a été traduit devant le comité de discipline de son association pour des plaintes relatives à son comportement.

Pour la Commission, le comportement de M. Lemieux est inacceptable pour un titulaire de permis de propriétaire de taxi. Il n'observe pas les règles de son intermédiaire en services de transport par taxi et, dans les faits, méprise les règles, les autres titulaires de permis de propriétaire de taxi de son agglomération, ses clients et la population en général. M. Lemieux a fait preuve à plusieurs reprises de comportements agressifs et inappropriés.

De plus, selon la Commission, M. Lemieux a passé outre aux règles de tarification établies par la *Loi et le Règlement sur les services de transport par taxi* afin de protéger le public et d'établir une saine concurrence entre les propriétaires de taxi. Le service à la population doit primer sur les seuls intérêts économiques d'un titulaire de permis de propriétaire de taxi.

De l'avis de la Commission, l'importance du transport par taxi, pour la mobilité des personnes, est de notoriété publique. La perception du Québec par un touriste est souvent fonction de la qualité des services de transport par taxi reçus.

Selon la Commission, une partie importante de la population ne peut compter que sur leurs services pour l'ensemble ou une grande partie de ses déplacements. De plus, plusieurs clientèles qualifiées de vulnérables ont recours aux services des titulaires de permis de propriétaire de taxi telles que notamment : femmes non accompagnées, écoliers, jeunes, personnes âgées ou à mobilité réduite ou affectées d'un handicap.

La décision QPTC07-00148 peut être consultée sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.ctq.gouv.qc.ca.





Première entreprise spécialisée TAXI au Québec

L'expertise et le savoir-faire au service de votre industrie

- Financement et refinancement de permis de taxi partout au Québec (Incluant service de limousine et limousine grand luxe)
- Financement de véhicules taxi
- Avances de fonds pour vos projets d'affaires ou personnels
- Assurance vie, invalidité et maladie grave sur votre prêt (facultative)
- Avocats sur place pour vos contrats de vente et conseils
- Carte de membre pour rabais et services exclusifs au taxi

Relations avec la clientèle

Nul besoin de vous déplacer



Processus simple et rapide



Courtoisie et flexibilité



**FinTaxi
toujours
plus « prêt »
de ses clients**



**Présence dans les taximètres
lors du changement de tarifs**

Développement d'affaires

**514 353-2757
1 866 227-2091**

7333, place des Roseaies, bureau 202
Anjou (Québec) H1M 2X6

www.fintaxi.com

OPÉRATIONS CONJOINTES

POUR LE BTR, AVRIL ET MAI ONT ÉTÉ OCCUPÉS...

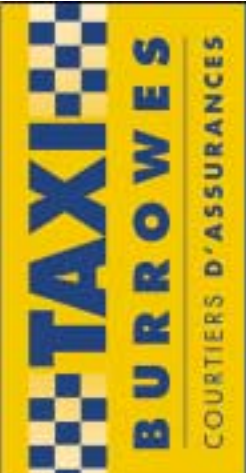
Le Bureau du taxi et du remorquage a connu des mois occupés en avril et en mai avec plusieurs opérations conjointes. Pas moins de dix opérations ont eu lieu avec la participation de nos différents intervenants (dans certains cas la Commission des transports du Québec, dans d'autres le Service de police de la Ville de Montréal).

Les inspecteurs du BTR ont procédé à un blitz pour enrayer le transport illégal de passagers par des chauffeurs sans permis. Plusieurs voitures ont été saisies à l'occasion de ces opérations, des voitures de luxe comme en témoignent les photos suivantes.

Le printemps est aussi un temps de l'année qui fait l'objet d'une attention particulière du BTR en raison des nombreux bals de graduation. Certains individus osent même annoncer des services de limousine aux étudiants et à leurs parents alors qu'ils ne sont pas détenteurs de tous les permis requis.

Ces fraudeurs ne se gênent pas pour exiger des tarifs qui peuvent excéder de dix fois le prix normal d'une course en limousine. De plus, ces gens sans scrupules ne retournent bien souvent pas rechercher leurs passagers laissant ces derniers en plan au sortir du bal de graduation. Cette situation peu sécuritaire pour les étudiants force bien souvent les parents à devoir dépanner leurs enfants à la dernière minute. Il va sans dire que tout ça donne une image négative de l'industrie de la limousine.





TAXI BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES

Produit spécialement conçu et négocié
pour les **propriétaires de TAXI**

Voulez-vous

- un bon prix ?
- un service exceptionnel ?
- un produit de qualité ?

Appelez pour obtenir une soumission ...
Comparez et surtout **économisez !**



BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES

1-888-522-2661

GRANDEURS ET MISÈRES DES TAXIS HYBRIDES

SUITE DE LA PAGE 7

Toyota, numéro un!

Toyota se proclame désormais comme étant le plus grand fabricant automobile du monde, devant le nord-américain General Motors.

Toyota rapporte avoir vendu, au cours des trois premiers mois de l'année 2007, 2,34 millions de véhicules, alors que GM a enregistré des ventes de 2,26 millions de véhicules au cours de la même période. C'est la première fois que les ventes de Toyota devancent celles de General Motors lors d'un trimestre.

En 2006, la production mondiale de Toyota s'est élevée à près de 9,02 millions de véhicules, tandis que General Motors en a produit 9,18 millions. Cet écart ne cesse de se rétrécir depuis quelques années.

La réputation de qualité et d'efficacité énergétique de Toyota a fait gonfler les ventes de ses modèles traditionnels Camry et Corolla, de même que du modèle hybride Prius, tandis que GM a dû réduire sa production en raison, surtout, de la hausse du prix du carburant qui affecte les ventes de ses camions légers et de ses véhicules utilitaires sports.

L'entreprise japonaise possède maintenant plus de 15 % du marché automobile aux États-Unis, ce qui lui confère le troisième rang, derrière General Motors et Ford, mais devant DaimlerChrysler.

Presse canadienne

Coup de frein chez Honda

Le fabricant automobile cesse la production de sa voiture hybride, dont les ventes sont désastreuses depuis son lancement, en 2004. Son modèle intermédiaire ne répondrait pas aux besoins des consommateurs.

Le nouveau marché florissant des voitures hybrides est encore tellement incertain qu'il oblige les constructeurs à revoir leur plan et à abandonner certains modèles. Le fabricant automobile japonais Honda a annoncé mardi qu'il mettait un terme à sa production de son modèle hybride sedan Accord.

Le constructeur explique sa décision en disant que l'Accord hybride ne correspond pas aux besoins des consommateurs. Selon lui, la technologie hybride est surtout populaire lorsqu'elle est utilisée sur des petites voitures, car cela représente davantage d'économies pour les automobilistes. Étant un modèle intermédiaire, l'Accord est donc une voiture trop grosse pour attirer les clients qui s'intéressent à l'achat d'une voiture hybride.

En plus d'être moins chers à l'achat, les petits modèles offrent aussi l'avantage de consommer moins d'essence. Avec les prix de l'essence qui ne cessent d'augmenter, les petites voitures hybrides sont donc de plus en plus prisées par les consommateurs.

La Honda Accord hybride, qui n'est vendue qu'en Amérique du Nord, a enregistré des ventes désastreuses depuis sa mise en marché en 2004. Seulement 25 000 exemplaires se sont écoulés en trois ans. En 2006, à peine 6 100 voitures ont été vendues.

Par comparaison, la Prius de Toyota, un modèle plus petit, s'est vendue à 729 800 exemplaires depuis son lancement en 1997. Aux États-Unis, seulement pour le mois de mai, 24 000 Prius ont trouvé preneur contre seulement 439 pour l'Accord.

Ce n'est pas la première fois que Honda met un terme à la production d'un modèle hybride. L'an dernier, le constructeur avait annoncé qu'il cessait de fabriquer son modèle Insight hybride, qui tardait à s'imposer sur le marché.

La décision de mardi ne signifie pas que Honda met fin à son aventure hybride. Le constructeur a indiqué qu'il maintenait la production de sa Civic hybride, un modèle semblable à la Prius. Honda a aussi annoncé qu'il allait mettre sur le marché un nouveau modèle hybride en 2009.

Radio-Canada

Sécurité routière

La sécurité routière fait partie des priorités du SPVM en 2007. C'est pourquoi une attention particulière sera portée au respect du Code de la sécurité routière et à la courtoisie. Ainsi, le respect des cyclistes, des piétons, des personnes âgées et les infractions ayant un lien direct avec la courtoisie au volant retiendront particulièrement l'attention des policiers. Par exemple :

- Franchissement prohibé d'une ligne de démarcation de voie
- Espace insuffisant laissé derrière le véhicule de l'autre conducteur
- Freinage brusque sans nécessité
- Défaut de respecter la priorité accordée aux piétons et aux cyclistes à une intersection

Par ailleurs, il est statistiquement démontré que le plus grand nombre d'accidents avec blessés survient dans les zones de 50 km/h.

Statistiques des accidents matériels à Montréal Industrie du taxi

	2005	2006	Différence
Accidents matériels (moins de 1 000 \$)	315	271	- 44 - 14 %
Accident mortel	1	0	1 100 %
Accident grave	22	23	1 4.5 %
Accident léger	467	387	- 80 - 17,1 %

Gardons à l'esprit qu'en ville, sur une distance de 10 km, à une vitesse de 70 km/h, au lieu de 50 km/h, représente un gain de... 3 minutes!

Alors, respectons les limites de vitesse, soyons prudents et....

Partageons la route !!!

AU QUÉBEC

LES TAXIS HYBRIDES SONT RARES

En une journée, un taxi roule autant que cinq voitures privées. Grosso modo, il avale quelque 100 000 kilomètres de bitume par année, par rapport à 20 000 km par an pour un particulier.

Pour le moment, rien n'incite les modèles traditionnels, polluants et très présents, à sortir des rues, comme à New York suite à l'adoption d'un nouveau règlement. Seulement 4 des 4 445 taxis qui sillonnent Montréal sont des Prius, une voiture hybride de Toyota.

Impossible de connaître le nombre total de ces berlines hybrides dans l'ensemble de la province puisque la Commission des transports du Québec ne compile pas ces données. Selon *Le Soleil*, un seul taxi de marque Prius roule dans la Vieille Capitale depuis l'an dernier...

Cette faible présence des hybrides chez les taxis du Québec s'explique par leurs prix plus élevés, selon Farès Bou Malhab, président de l'Association professionnelle des chauffeurs de taxi du Québec. « C'est pas tout le monde qui veut payer plus cher pour une hybride. Mais si le gouvernement accordait un incitatif,

plusieurs chauffeurs feraient le saut », dit-il, joint sur son portable, alors qu'il était au travail.

Si l'idée de taxis moins polluants séduit de plus en plus de décideurs, les initiatives financières ne courent pas les rues. Chantal Gagnon, directrice de l'environnement à la Ville de Montréal, y voit une solution intéressante, mais « il faut prioriser nos interventions car nos ressources sont limitées », dit-elle.

AU ROYAUME DES CAMRY

À Montréal, le quart des taxis sont des Camry (Toyota), une berline pleine grandeur qui consomme 8,2 L / 100 km et se vend à 26 000 \$. Sa version hybride ne consomme que 5,7 L / 100 km mais coûte au bas mot 32 000 \$, le même prix qu'une Prius, du même constructeur

Honda offre deux modèles hybrides. L'Accord Hybrid, à 38 000 \$, consomme 7,2 L / 100 km, et la Civic Hybrid, plus petite, coûte autant qu'une Camry régulière (26 000 \$), et ne

consomme que 4,5 L / 100 km. Les chauffeurs de taxi boudent ce modèle à cause du manque d'espace sur la banquette arrière pour un troisième passager.

Au cours des prochaines années, d'autres modèles pourraient faire leur apparition sur le marché canadien, tels que l'Altima Hybrid (Nissan) et la mini-fourgonnette Sienna Hybrid (Toyota).

Québec a fait un grand ménage dans l'industrie du taxi depuis 2004, lorsque l'exploitation de véhicules ayant plus de 10 ans a été interdite. Avant ce règlement, 32 % des taxis montréalais avaient roulé plus d'une décennie et l'un d'entre eux roulait même depuis 1978! En 2006, 1 200 taxis, le tiers de la flotte, ont été remplacés à Montréal par des modèles plus récents. Depuis, les Buick LeSabre et Ford Crown Victoria se font de plus en plus rares...

Journal Les Affaires

Gingras Taximètre-Cellubel Communications Inc.
5844 des ÉCORES # 100
Montréal, Québec H2G 2J1
Sans frais
Tél: 272-3924 1-877-272-3924 Fax: 277-2656

LE TAXIMÈTRE NO
DE
GARVIN
ELECTRONIQUE
(GARANTIE DE DEUX ANS PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE)

nous réparons et installons
toutes marques de compteurs et de radios

VENEZ NOUS RENCONTRER À NOTRE LOCAL
NOUS SOMMES

8

À VOTRE SERVICE
(GARANTIE DE DEUX ANS PIÈCES ET UN AN SUR MAIN D'OEUVRE)

RADIO KENWOOD
TK-7102
TK-7100
TK-8102
TK-8100

contrat de service disponible sur
majorité de modèles de radios

dome A-11 et dome VISA aussi disponible
mandataire de la CTQ (validation)

Assurance Taxi Globale Professionnelle

Profitez de notre produit « Assurance Taxi Globale Professionnel » souvent imité, mais jamais égalé !!!



- ❶ Assurance automobile FPQ #1
- ❷ Responsabilité pour biens confiés
- ❸ Responsabilité civile d'entreprise

De plus...

- Choix varié de protections et de franchises
- Réparateur de votre choix
- Rapidité de règlement des sinistres
- Programme pour transport écolier
- Plus de 15 ans en assurance de transport de personnes

Nouveau !!!

Maintenant disponible, Assurance automobile des particuliers et assurances habitation

Tél. : (514) 766-7669 • Téléc. : (514) 766-7669 • Sans frais : 1-800-567-5046

CHASSÉ TOYOTA

Venez essayer la toute nouvelle Camry 2007

LUB
EXPRESS

Aucun rendez-vous.
Aucune attente.

20%

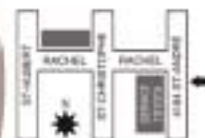
de rabais sur la main d'oeuvre

15%

de rabais sur les pièces

10%

de rabais sur les pneus



Au cœur du
centre-ville
de Montréal

chassetoyota.com, 819 Rachel Est, Montréal, coin ST-Hubert 514 527.3411

LOI

CONCERNANT LES

SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI

LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUSPEND LES PERMIS D'UN PROPRIÉTAIRE DE TAXI DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

La Commission des transports du Québec a suspendu le 4 juin 2007 les trois permis de propriétaire de taxi appartenant à Taxi Aylmer limitée, de Gatineau, dans la région de l'Outaouais. Ces permis autorisent la desserte de l'agglomération de Aylmer.

La Commission des transports suspend les permis de «Taxi Aylmer limitée» et lui ordonne de se départir de ses permis de propriétaire de taxi dans les 90 jours de la prise d'effet de la présente décision. La Commission en a décidé ainsi compte tenu du fait que Taxi Aylmer limitée a commis des manquements en regard de la Loi concernant les services de transport par taxi. En effet, Taxi Aylmer limitée ne se conformerait pas aux territoires autorisés par ses permis et ses permis seraient exploités par une tierce personne.

De l'avis de la Commission, le respect des territoires établis par les agglomérations de taxi est primordial. Le nombre de permis de propriétaire de taxi par agglomération a été établi afin d'atteindre un équilibre entre l'offre et la demande. Cet équilibre permet

d'atteindre un des objectifs de la Loi car il fait en sorte que la qualité des services offerts est améliorée; les titulaires de permis disposant de revenus suffisants. Tous doivent exploiter selon les mêmes règles de concurrence.

En conséquence, la Commission :

— ordonne à Taxi Aylmer limitée de se départir de ses permis de propriétaire de taxi dans les 90 jours de la prise d'effet de la présente décision;

— suspend les permis de propriétaire de taxi portant les numéros M-213201-002A, M-213201-006A et M-213201-008A à compter de la prise d'effet de la présente décision;

— permet à Taxi Aylmer limitée de présenter à la Commission, conjointement avec un cessionnaire, une demande de transfert de chacun de ses permis de propriétaire de taxi malgré leur suspension;

— révoque automatiquement et sans autre formalité ni avis tout permis de propriétaire de taxi de Taxi Aylmer qui serait exploité au cours de sa période de suspension;

— révoque automatiquement et sans autre formalité ni avis tout permis de propriétaire de taxi de Taxi Aylmer limitée qui ne serait pas transféré dans les 90 jours de la prise d'effet de la présente décision ou dont la demande de transfert n'aurait pas été déposée à la Commission dans le même délai.

— Permet que le délai de 90 jours visé au présent dispositif se répète, une fois seulement, dans l'un ou l'autre des seuls cas suivants :

- la Commission refuse une demande de transfert de l'un ou l'autre des permis de propriétaire de taxi qui est logée dans le délai;
- un cessionnaire se désiste d'une demande de transfert de l'un ou l'autre des permis de propriétaire de taxi qui est logée dans le délai.

La décision QPTC07-00133 peut être consultée sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : www.ctq.gouv.qc.ca.



DE MAINS DE MAÎTRES, ILS VOUS OFFRENT LEURS SERVICES

M^e Jacques Carpentier et M^e Jean Chayer, avocats
Plus de 40 ans d'expérience dans l'industrie du TAXI/LIMOUSINE

- Transactions de taxi et/ou limousine (achat-vente)
- Représentations devant la CTQ et les tribunaux
- Immatriculations de sociétés et incorporations
- Ententes et contrats civils de tous genres
- Conseils et opinions juridiques
- Recouvrement

7333, place des Rosières, bureau 202
Anjou (Québec) H1M 2X6

**SERVICE RAPIDE ET
PROFESSIONNEL**

M^e Carpentier
Tél.: 514 356-3336
Téléc.: 514 353-7204

M^e Chayer (soirs et week-ends)
Tél.: 514 788-8925 (soir 514 271-5612)
Téléc.: 514 543-6935

Les petites annonces

À VENDRE

Permis Taxi Coop + voiture. 220 000 \$.
Tél.: **276-9424** de 7 à 9 pm. L. Lopez

Permis A-11 avec Ford Taurus 2004. 225 000 \$.
Tél.: **514-806-2564**. Majid.

Permis + voiture Intrepid 2002, cie Champlain.
220 000 \$ négociable. Reza Noushad Jamal.
Tél.: **514-991-4233**

Taxi T-11
Tél.: **514-946-3962**

Permis A-11, plus voiture Intrepid 2002, avec
taximètre et radio taxi (Champlain). 219 000 \$
(négociable pour vendre rapidement). Reza.
Tél.: **514-991-4233**

À LOUER

Taxi à louer, shift de jour. Pontiac V.I.P avec
Camry 2005.
Tél.: **514-313-8299**

Taxi Boisjoly à louer, shift de jour.
Tél.: **514-294-3787**

Taxi Candare à louer, shift de jour.
Tél.: **514-714-1011**

Taxi à louer shift de jour. Avec Camry 2005.
Tél.: **514-313-8299**

Taxi à louer pour shift de nuit, cie Diamond.
Tél.: **514-378-0892**, Nesly Castor.

Taxi à louer T-5 Hochelaga, shift de nuit. Jean.
Tél.: **514-237-5767**

À LOUER

Taxi à louer, Coop de l'est de Montréal, shift
de jour et nuit.
Tél.: **514-324-5575**

RECHERCHÉ

Chauffeur de taxi cherche un taxi A-11 single.
Tél.: **514-802-2168**

Chauffeur sérieux cherche voiture taxi single.
Tél.: **514-526-9844**, Ahmed .

Cherche taxi à louer, single shift de jour ou soir.
Tél.: **514-576-4071** ou **514-254-2754**, Abdel.

Cherche voiture à louer, shift de jour ou single.
Tél.: **514-575-7857**, Djema.

Cherche T-11 Hochelaga, Boisjoly, Villaray,
Rosemont, prêt à travailler maintenant.
Tél.: Roger au **514-852-2811** ou **514-659-2275**,
ou Kaci au **450-622-5194**.

Cherche voiture taxi à louer, shift de jour ou
single. Marcus.
Tél.: **514-722-5684**

Chauffeur d'expérience sérieux cherche
voiture pour fin de semaine ou single. Ali.
Tél.: **514-943-9897** ou **514-685-9897**

Chauffeur d'expérience responsable (54 ans)
cherche bonne voiture single avec Hochelaga
ou Diamond (VIP) (interac), prêt a commencer
immédiatement. Richard Gauthier.
Tél.: **514-299-3361**

Cherche taxi single (A11) pour louer.
Tél.: **514-677-2984**, Manoocher.

RECHERCHÉ

Cherche chauffeur pour shift de soir, pour
Coop de Montréal.
Tél.: **514-239-0902**, Omar.

Cherche chauffeurs shift de jour-soir et week-
end. Les entreprise Sorgo Inc (Claude Brien).
Tél.: **514-522-2202**

Cherche taxi, shift de jour ou single. Sérieux,
travaillant, étudiant. Nasr El Amrani.
Tél.: **514-335-1649** ou **514-262-1156**

Cherche une voiture en fin de semaine, samedi
et dimanche. Bon chauffeur, responsable.
Tél.: **514-686-5881**, Daniel Hyppolite.

Cherche voiture taxi à louer, shift de jour,
3 jours semaine (mardi, mercredi, jeudi) 6 h
(am) et 18 h (pm). Personne sérieuse, femme.
Tél.: **514-268-5983**

Cherche une voiture pour fin de semaine. Isse.
Tél.: **514-220-9749**

Cherche taxi A-11 shift de jour. Abdoli.
Tél.: **514-510-3312**

Cherche un taxi à louer shift de jour. Je suis
motivé et sérieux. Abdel.
Tél.: **514-326-2198**

Chauffeur sérieux à la recherche d'un taxi single.
Tél.: **514-975-3861**, Mmoun.

Cherche une voiture taxi régulière avec
Diamond pour le shift de jour. Peut-être VIP
pour A-11. Salah.
Tél.: **514-335-1875**



Desjardins
Caisse populaire
Allard-Saint-Paul

2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

Arrondissement Sud-Ouest

FINANCEMENT TAXI

DEPUIS 30 ANS

C'est facile, informez-vous!

PROFITEZ DE NOS RISTOURNES ET OBTENEZ AINSI DES RABAIS

(514) 765-3577 poste 241

SPECIAL COLLOQUE

DESTINATION

TAXI

*Merci
à nos commanditaires!*



Rédaction
Richard Leblanc
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Production graphique
Cécile Dion

Impression
Presse papiers

Taxi Le Journal est publié par le
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Tél. : (514) 280-6600
Fax : (514) 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à
5000 exemplaires, 4 fois l'an,
et distribué gratuitement aux
chauffeurs de taxi de l'île de
Montréal.

ISSN 1480-6193

ACHETER UN PERMIS DE TAXI. UN PROJET PLUS RÉALISABLE QUE JAMAIS !

1000
www.richmond.com

454
extra

fabrication
caniques sou-
industrie lourde.
pieds de sur-
ent complet.
té pour jeune
associé.
2999

Khoury

AMAD KHOURY,
35 ANS.
HOMME VAILLANT
RECHERCHE
PERMIS DE TAXI

514 382-6096

de vente
vendre

SERVICES

OFFRES D'EMPLOI

Vous souhaitez faire l'acquisition d'un permis de taxi ?

Faites comme Amad Khoury et profitez du **nouveau programme Accès taxi.**

Principale institution prêteuse dans le secteur du taxi, la Caisse Desjardins Cité-du-Nord de Montréal dispose d'une équipe d'experts aptes à vous accompagner dans la réalisation de votre projet. Toujours à l'écoute de vos besoins, la caisse offre maintenant des conditions plus avantageuses que jamais. Informez-vous, vous avez tout à y gagner.

Communiquez avec nous ou consultez notre site : www.citedunord.com/taxi

CENTRE DE SERVICES SAINTE-CÉCILE
300, rue de Castelnau Est
Montréal (Québec) H2R 1P7

514.382.6096

 **Desjardins**
Caisse Cité-du-Nord
de Montréal

HEUREUSEMENT À MONTRÉAL

NOS TAXI NE SONT PAS TOUS PAREILS!

Trouvez le vôtre parmi nos 3000 véhicules dont 400 de prestige ou placez une commande précise... On le trouvera pour vous!

**Chevrolet Malibu
2003**



770852
Auto, CD, A/C,
tout équipé
aileron

80740km

8750\$

**Buick Lesabre
2004**



5787442
Auto, CD,
A/C, Onstar,
tout équipé

60590km

14375\$

**Nissan Altima
2003**



8702251
Auto, CD, A/C,
tout équipé

85220km

13650\$

**Honda Accord
2004**



5707424
Économique
et fiable

79250km

15995\$

**Toyota Camry
2007**



5706680
Auto, CD,
A/C, tout
équipé

13320km

23990\$

**Toyota Corolla
2006**



8702632
CD, A/C, tout
équipé, toit
ouvrant

48865km

14975\$

**Chrysler Concorde
2003**



5784823
Auto, CD, A/C,
tout équipé,
toit ouvrant

96300km

11390\$

**Chrysler Sebring
2005**



L22171
Auto, CD, A/C,
tout équipé

57600km

10495\$

Votre offre exclusive:

PROPRIÉTAIRES, CHAUFFEURS, RÉPARTITEURS

- Antirouille gratuit à l'achat d'un véhicule (valeur de 389.95\$)
et jusqu'à 2 inspections réglementaires
(valeur 170\$) • détails en succursale

**Pour profiter de ces offres, il faut
obligatoirement, prendre rendez-vous
avec Mike Kasparian: 514-825-7814**

H auto GREGOIRE .com

Alexandre Tagliani

Jacques Duval

Michelle Therrien

**SATISFACTION
GARANTIE** ou pour **30** jours...
échange permis!
conditions de garantie

Saint-Eustache • 625, rue Dubois, sortie 14 de l'autoroute 640 ouest
Laval • 2470, boul. Curé-Labelle, sortie Curé-Labelle sud de l'autoroute 440
Carignan • 1840, chemin Chambly, sortie Cousineau est de l'autoroute 30
Trois-Rivières • 7300, rue Notre-Dame ouest, au pied du pont Laviolette

POSTES CANADA
CANADA POST

Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail

40845010